

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEINES

106- IM

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Isaac MANSANTI, Maire.

Date de convocation : 23 juillet 2026 **Date d'affichage** : 23 juillet 2026

Etaient présents : Isaac MANSANTI, Agnès DAUVISSAT, Isabelle VAZUT-GAGNEPAIN, Jean-Pierre GILLES, Christophe FUTAUALLY, Guillaume MICHAUT, Nicole PATRICE, Guy MICHAUT, Anaëlle ROBERT.

Absents : Sébastien CHAMON et Amandine CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Isabelle VAZUT-GAGNEPAIN

Pouvoirs : Sébastien CHAMON donne pouvoir à Guillaume MICHAUT, Amandine CHEVALLIER donne pouvoir à Isaac MANSANTI.

Nombre de membres : En exercice : 11 Présents : 9 Qui ont pris part au vote : 11

Délibération 2026/07/46
PPRN du Chablisien

Monsieur Christophe Futaully explique le projet du PPRN du Chablisien.

Suite à la réunion du 11 juin 2026 au cours de laquelle les services de la DDT sont venus nous présenter le nouveau zonage, nous tenons adresser de manière formelle nos arguments de fond ainsi que les modifications géographiques indispensables et justifiées que nous exigeons avant toute adoption.

Dans sa rédaction actuelle, le projet de Plan de Prévention des Risques ne nous paraît pas pouvoir être adopté en l'état. Si l'objectif de protection des personnes et des biens est pleinement partagé, les dispositions proposées introduisent des contraintes dont la portée apparaît disproportionnée au regard des réalités de notre territoire, avec des conséquences majeures pour le développement de notre commune, la pérennité de son activité viticole et le maintien de son attractivité.

En notre qualité d'élus de proximité, il nous appartient de rechercher un équilibre durable entre les impératifs de sécurité publique, la préservation de l'activité économique, la protection des droits des propriétaires et la poursuite du développement harmonieux de notre commune. Les propositions de modification que nous vous soumettons résultent de cet équilibre. Elles s'appuient sur une connaissance historique, technique et opérationnelle du territoire, acquise au contact permanent du terrain, laquelle constitue un complément indispensable aux approches fondées sur la modélisation numérique.

Le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité des présents et représentés contre le projet de nouveau Plan de Prévention des Risques (PPR) qui est proposé à notre commune.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits en séance.

Délibération

Télétransmise en préfecture le :

30/07/2026

Publiée sur papier le :

30/07/2026

Pour extrait conforme

Le Maire,

Isaac MANSANTI

